Image not found or type unknown

Donations aux petits enfants

Par **Tuiga**, le **20/05/2021** à **19:14**

Bonjour,

je suis séparé et en garde alternée avec deux enfants mineurs.

mes parents souhaitent faire des donations de leur vivant sur de l immobilier aux petits enfants en parti.

lors'de la signature la présence de mon ex compagne (la mère de mes enfants) est elle obligatoire ? A t elle le droit de donner son avis?

cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés